

## PROFIT WARNING LITIGE EN COTE D'IVOIRE IMPACTANT LES RESULTATS 2017

Fenie Brossette Côte d'Ivoire a réalisé en 2015, une vente de 20 camions pour environ 18 millions de dirhams.

Le client a réceptionné et dédouané lui-même lesdits camions sans aucune réserve. Par ailleurs, le client a procédé à l'installation de bennes usagées non conformes.

A la suite de quelques incidents, et après avoir utilisé les camions pendant presque un an, le client a introduit une action en justice auprès du tribunal de commerce d'Abidjan pour demander des dédommagements suite aux préjudices subis qu'il a imputé aux camions vendus, alors que les expertises techniques réalisées par le constructeur ont imputé les désordres techniques aux conditions extrêmes d'utilisation desdits véhicules en violation des prescriptions techniques du constructeur.

Notre société a été informée début mars 2018, bien que n'ayant pas encore été notifiée, qu'un jugement :

- a ordonné au client de restituer à Fenie Brossette les 17 véhicules en état de marche ;
- a condamné Fenie Brossette Côte d'Ivoire solidairement avec Fenie Brossette à payer à titre de dommages-intérêts la somme de 1.581.892.587 FCFA (environ 27 millions de dirhams) et ;
- a ordonné l'exécution provisoire à hauteur de 752.397.964 FCFA (environ 13 millions de dirhams).

Fenie Brossette s'indigne de la portée de ce jugement à son égard et qui n'a aucunement pris en considération les éléments de défense avancés par ses soins.

La société procédera à la défense à exécution provisoire et fera appel du jugement. Elle reste confiante en la justice ivoirienne pour qu'elle soit rétablie dans ses droits.

Néanmoins, dans la mesure où un jugement a été rendu, bien que le considérant infondé, la société constatera une provision pour risques de 13 millions de dirhams relative au montant de l'exécution provisoire.

A fin 2017, grâce aux efforts continus sur les dernières années, l'EBITDA devrait progresser d'environ 4% comparativement à 2016.

La poursuite de l'optimisation du besoin en fonds de roulement a permis de baisser l'endettement net d'environ 32 millions de dirhams entre 2016 et 2017 pour se situer à 166 millions de dirhams (contre 263 millions de dirhams en 2013 soit -97 millions de dirhams).

Ainsi, le management demeure confiant quant à la capacité de la société à dépasser cette malencontreuse situation.

Le Conseil d'administration sera tenu le 14 mars 2018 pour arrêter les comptes de la société.